



Conseil Général
Method

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DE MATHOD DU 07 DECEMBRE 2009.

Présidente : Anne PLANCHE
Secrétaire : Fanny RODRIGUEZ

En préambule à l'assemblée, la Présidente présente Madame Sonia Wuthier, hydrogéologue au bureau RWB d'Yverdon. Madame Wuthier donne quelques explications techniques concernant le préavis municipal n°40, qui sera débattu lors du point 6 de l'ordre du jour.

La Présidente ouvre la séance à 20h20 en saluant les membres présents.

Une minute de silence est observée afin d'honorer la mémoire de Madame Cécile Berchier, décédée récemment.

La parole est passée à la Secrétaire pour l'appel :

117 membres ont été convoqués.

60 membres répondent à l'appel.

57 membres sont absents dont 21 excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

La Municipalité est présente au complet, ainsi que Madame la Boursière.

Les scrutatrices sont Mesdames Daisy Caillet et Françoise Kraemer.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour qui sera modifié. En effet, afin de libérer au plus vite Madame Wuthier, le préavis n°40 sera présenté en premier :

- 1. Appel.**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mai 2009.**
- 3. Assermentation des nouveaux membres.**
- 4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.**
- 5. Communications de la Présidente.**
- 6. Préavis municipal n°40 : Demande de crédit de Frs. 120'000.- concernant le projet d'un nouveau puits et un essai de pompage de longue durée.
- Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 7. Préavis municipal n°39 : Budget 2010. - Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 8. Préavis municipal n°41 : Demande de crédit de Frs. 635'000.- pour le réaménagement du carrefour du Bras d'Or et de la route de Montagny.
- Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 9. Nomination d'un membre à la commission de gestion-finances.**
- 10. Communications de la Municipalité.**
- 11. Interventions individuelles.**

L'ordre du jour modifié est accepté à main levée et sera suivi tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mai 2009.

Chaque membre a reçu avec la convocation, une copie du procès-verbal de la séance du 18 mai 2009.

Aucune remarque n'est signalée.

Le procès-verbal est adopté à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

3. Assermentation des nouveaux membres.

Mesdames Béatrice Gass, Sophie Hernan, Ketty Villemin et Messieurs Alexandre Epenoy, Reynald Gass, Jonathan Marendaz, Oscar Hernan sont assermentés.

4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.

Monsieur Christian Rochat répond à Madame Francine Chevalier concernant la surveillance des deux anciennes décharges à ciel ouvert : La Municipalité a le devoir de s'assurer que ces décharges n'aient aucun impact écologique négatif. Pour ce faire, elle a mandaté le bureau RWB afin d'établir un historique. Les anciens Syndics, véritable mémoire de notre commune, seront mis à contribution.

5. Communications de la Présidente.

- Ayant quitté la commune, Mademoiselle Déborah Marendaz se retire du Conseil général.
- Monsieur Marcel Buret démissionne de la commission de gestion-finances et également du Conseil général. Son successeur à la commission sera nommé au point 9 de l'ordre du jour.
- Afin de faciliter la compréhension des interventions lors des séances, chaque membre désirant prendre la parole est prié d'attendre que le scrutateur lui apporte le micro. Le conseiller est également prié de se lever et de décliner son identité.

6. Préavis municipal n°40 : Demande de crédit de Frs. 120'000.- concernant le projet d'un nouveau puits et un essai de pompage de longue durée. - Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Monsieur Brice Marendaz donne lecture du rapport : La commission composée de Francine Chevalier, Eliane Piguët, Marcel Buret, Brice Marendaz, Marlyse Marendaz et Amadio Santacroce a étudié la proposition de la Municipalité de faire réaliser les travaux selon le descriptif remis avec la convocation. Après analyse et discussions avec le municipal concerné, la commission tient à formuler quelques remarques et rendre attentif le Conseil aux points suivants : Ce préavis concerne uniquement des travaux d'investigations afin de connaître le débit exact du nouveau puits. En cas de débit important et de désir d'exploitation de ce nouveau puits, un investissement de plusieurs centaines de milliers de francs sera encore nécessaire pour pouvoir utiliser ce puits et le raccorder à notre station de pompage ou à notre réseau. A titre d'information, nous avons déjà aujourd'hui de l'eau en suffisance et en cas de problème, il suffirait d'alimenter la conduite du réseau d'Yverdon (SAGENORD) qui se situe sur notre commune à la station d'épuration. Nous pouvons par contre espérer, selon les dires de la Municipalité, être fournisseur de la SAGENORD si le débit de ce puits devait s'avérer important. Mais pour l'instant nous n'en avons aucune garantie.

Après analyse et discussions la commission recommande au Conseil Général d'accepter le préavis municipal n°40.

La Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Franck Neveu demande si le fait d'aller jusqu'au bout du processus et de devenir fournisseur de la SAGENORD aura un impact sur la facture d'eau ?

Monsieur Christian Rochat, municipal, admet que les investissements sont conséquents. La Municipalité veut aller de l'avant et ne pas toujours attendre que les décisions soient prises par Yverdon. Mener des investigations et savoir si la ressource en eau est suffisante sur ce site sera un atout pour notre commune. En cas de potentiel important, nous pourrions ainsi intégrer notre eau dans la SAGENORD. Concernant la facture d'eau, les coûts de toutes les communes membres seront répartis pour former un prix global, que l'on fasse l'essai de pompage ou non. La Municipalité espère toutefois que ces investissements soient repris par la SAGENORD.

Madame la Syndique ajoute que la Municipalité a participé dès le début à la constitution de la SAGENORD et obtenu que Madame Françoise Péguiron, représentante pour les communes de Method et Suscévaz, soit nommée au sein du Conseil d'administration. Il est sage de rester dans ce projet pour garder notre indépendance. Si le potentiel du nouveau puits est avéré, notre commune devient intéressante pour la SAGENORD. Nous serons ainsi en position favorable pour négocier le prix de notre eau.

Monsieur Thierry Thonney défend ardemment ce projet. L'eau représente l'or de l'avenir. Il est nécessaire de garder notre eau pour ne pas avoir à consommer celle du lac, traitée au chlore.

Il ne faut pas oublier les investissements déjà consentis pour augmenter les dimensions des conduites depuis l'aérodrome jusqu'à la fontaine à Fondraz et permettant de continuer les investigations et effectuer ces forages. Dans le futur, nous pourrions éventuellement nous raccorder au réseau d'Yverdon tout en leur vendant de l'eau. Ceci représenterait une sécurité pour notre commune, ainsi qu'une opération financière intéressante.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clos la discussion puis procède au vote des cinq articles du préavis.

Les articles 1, 2, 3, 4, 5, ainsi que l'ensemble du préavis municipal n°40 sont acceptés à main levée à la majorité, aucun avis contraire, 4 abstentions.

7. Préavis municipal n°39 : Budget 2010. - Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal, ainsi que le projet de budget détaillé ayant été envoyés avec la convocation, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Madame Francine Chevalier donne lecture du rapport : La commission a étudié la proposition de budget 2010 de la Municipalité. Après analyse et discussions avec Madame Cinzia Ratano et Madame Nicole Conrad boursière, la commission tient à formuler quelques remarques et rendre attentif le Conseil aux points suivants : Le budget présente un excédent de charge de Frs. 246'190.- contre Frs. 210'700.- l'an passé. Dans son dernier rapport, la commission invitait la Municipalité à réfléchir à des solutions destinées à inverser la tendance. Cette année, l'excédent de charges augmente encore. Telle qu'elle apparaît à la commission dans sa majorité, la situation devient préoccupante. Malgré l'introduction de la taxe au sac, le poste déchetterie est toujours déficitaire et il faudra probablement en plus du prix du sac, payer une taxe annuelle. La facture sociale que le canton impose augmente chaque année. Les postes «épuration et eau» présentent chaque année des déséquilibres non négligeables. Nous invitons la Municipalité à revoir les règlements en vigueur, car ils ne correspondent plus aux critères actuels. La commission est particulièrement inquiète car des investissements considérables sont prévus ces prochaines années : -Traversée du Village, - Aménagement du territoire, - Amélioration foncière, - Réfection du bâtiment du congélateur, - Réfection du bâtiment du collège pour l'accueil des enfants. La dette par habitant atteindra dans le courant de l'année prochaine env. Frs. 5000.- et le seuil est fixé à Frs. 6'000.- dans le plafond d'endettement. Nous rendons attentif le Conseil qu'il faudra prévoir à l'avenir des augmentations d'impôts, voire des taxes pour subvenir aux besoins de la Commune et retrouver un équilibre financier. Afin de tout mettre en œuvre pour limiter les pertes prévues, nous proposons à la Municipalité de revoir encore certains projets qui pourraient être reportés, ou diminués. La commission relève que des efforts ont déjà permis de limiter les pertes de façon significative.

Néanmoins, considérant ce qui précède, la commission dans sa majorité recommande au Conseil de refuser le budget tel qu'il est proposé.

Madame la Syndique répond aux questions soulevées dans le rapport de la commission. La Municipalité a un respect absolu des préoccupations de la commission, mais elle estime qu'il n'y a pas de danger imminent. Concernant le poste «épuration et eau», la Municipalité a déjà attaqué la révision du règlement d'épuration et celui-ci sera finalisé en 2010. Le déséquilibre relevé par la commission a été réduit de 50% depuis le début de la législature, et ceci grâce à un contrôle très strict. Concernant les investissements considérables prévus, comme le cite la commission, il est bien clair que tous les projets ne seront pas entrepris en même temps l'an prochain ! Quand à la dette par habitant, celle-ci se monte à Frs. 3'598.-. Ce montant a été réduit par rapport aux autres années. La Syndique donne également quelques précisions chiffrées : Sur le budget 2010 par rapport au budget 2009, la facture sociale est en augmentation de Frs. 11'500.-, l'enseignement augmente de Frs. 30'800.-, les extras sociaux présentent une augmentation de Frs. 36'900.-. Toutes ces augmentations sont imposées par l'Etat. L'intérêt sur la dette présente lui une augmentation de Frs. 48'900.-. La Municipalité a négocié un nouvel emprunt, à un taux plus favorable, afin de payer à échéance la dette de 1 million et demi que nous devons honorer.

Ce nouvel emprunt sera amorti en 10 ans. Ceci explique les intérêts supplémentaires figurant au budget 2010. La somme de tous les frais fixes cités auparavant s'élève à Frs. 128'100.-. A ceci s'ajoute les amortissements obligatoires et non-obligatoires (déjà prévus dans le budget) pour Frs. 85'700.-. Le total se monte donc à Frs. 213'800.-. Si l'on se réfère à l'excédent de charges de Frs. 246'190.- prévu au budget, le déficit réel lié à l'activité de la commune ne se monte plus qu'à Frs. 32'390.-. La Municipalité estime que le budget est réaliste, équilibré et très proche de ce qui est présenté dans les communes alentours. Les comptes 2009 ne sont pas encore finalisés, mais contrairement à ce qui était prévu, et sauf grosse surprise, ils ne seront pas déficitaires.

La Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Amadio Santacroce relève que la commission de gestion-finances a refusé le préavis car elle est inquiète. Il est normal que la facture sociale soit en nette augmentation, puisqu'elle est liée au nombre d'habitants. Notre population n'a cessé de croître ces dernières années. L'endettement par habitant est plus élevé dans notre commune que dans les villages alentours et nous place dans une situation inconfortable. Si cette situation perdure, cela conduira fatalement à une augmentation des impôts et des taxes.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clos la discussion puis procède au vote du Budget 2010.

Le préavis municipal n°39 est accepté à main levée à la majorité, 19 avis contraire, 10 abstentions.

8. Préavis municipal n°41 : Demande de crédit de Frs. 635'000.- pour le réaménagement du carrefour du Bras d'Or et de la route de Montagny. - Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Monsieur Brice Marendaz donne lecture du rapport : La commission a étudié la proposition de la Municipalité de faire réaliser les travaux selon le descriptif remis avec la convocation. Après analyse et discussions avec Madame la Syndique et le municipal concerné, ainsi que des informations transmises par la boursière, la commission tient à formuler quelques remarques et rendre attentif le Conseil aux points suivants : Le coût du projet semble élevé pour un village comme le nôtre et la commission n'a pas reçu toutes les réponses exigées en matière de financement du projet. La commission est surprise qu'un plan de financement plus précis n'ait été établi pour un tel projet et que l'article n°3 du préavis donne l'autorisation à la Municipalité d'emprunter Frs 635'000.- ou d'utiliser la trésorerie courante, alors que l'on pourrait indiquer dans cet article le montant effectif pris sur la trésorerie et le montant réel à emprunter. Nous relevons que cet investissement représente l'étape n°1 d'un projet qui en comporte 8 et que nous n'avons de renseignements sur le coût global du projet complet de la traversée du village. La commission a pris bonne note des propos de Madame la Syndique, assurant que seul le nécessaire pour garantir la sécurité sera fait et que les postes secondaires (arborisation, fontaine, etc...) seront effectués ou pas selon les finances. Il était judicieux de les inclure dans la mise à l'enquête. La commission relève également que le montant de l'emprunt ne sera probablement pas de Frs. 635'000.-, comme indiqué dans le préavis. Selon les informations transmises par la boursière et la Syndique, il sera inférieur à ce montant car une partie des travaux seraient payée avec les fonds propres. La commission espère que la municipalité utilisera, dans le cadre du financement de ce projet, les fonds de réserve qui ont été constitués à fin 2008, sous la rubrique «fond de réserve pour investissement travaux routiers».

Après analyse et discussions la commission recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal n°41.

Madame la Syndique présente le projet mis à l'enquête et donne quelques précisions. Le but de la Municipalité est d'améliorer la sécurité et la convivialité de ce carrefour. Ce projet a suscité deux oppositions, mais ces dernières ont été levées après discussion et négociation avec les opposants. Pour répondre à la commission, le fond de réserve sera bien utilisé, mais impossible de dire à l'heure actuelle dans quelle proportion. Il faudra attendre juin 2010 et le bouclage des comptes 09 pour le savoir.

La Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Bernard Marendaz a pris connaissance du projet il y a 18 mois et a émis quelques remarques. Sa principale remarque est qu'il ne souhaite pas de pavés ou autre revêtement bruyant devant son domicile. Sur le dessin projeté, on peut voir des zones plus foncées, est-ce que ces zones seront constituées de pavés ? Le crédit demandé paraît très élevé, mais allons de l'avant avec ce projet car le carrefour actuel n'est pas du tout adapté.

Monsieur Pascal Marendaz, municipal, répond que les diverses zones du carrefour seront délimitées par des bandes de couleurs. Ces bandes seront recouvertes d'une matière rugueuse, issue d'une technologie récente et nettement moins bruyante que les pavés.

Madame la Syndique précise que les oppositions reçues concernaient la fermeture de la Rue de la Forge, initialement prévue dans le projet. Cette fermeture aurait considérablement gêné le trafic des fournisseurs du magasin Casino. Après discussion et négociation, des solutions ont été trouvées et les oppositions ont été retirées.

Monsieur Patrick Girard demande pourquoi ne pas installer un giratoire dans ce carrefour ? Ce serait beaucoup plus simple et faciliterait la circulation.

Madame la Syndique répond qu'un giratoire donne la priorité aux véhicules. La Municipalité veut exactement le contraire. Elle désire investir pour assurer la sécurité dans le village, diminuer le trafic ou du moins la vitesse et donner la priorité aux piétons. Cette zone se voudra agréable, conviviale et utile pour les habitants de Method. En arrivant dans ce carrefour, les automobilistes seront obligés de freiner. Depuis que les ralentisseurs et l'arborisation ont été installés sur le Pont du Mujon, les excès de vitesse ont fortement diminués. Les contrôles effectués par la police le confirment.

Monsieur Patrick Girard n'est pas du tout convaincu par l'aménagement du Pont du Mujon. Tout le système est à l'envers. L'obstacle principal devrait être du côté non-prioritaire. Les véhicules venant d'Orbe forcent le passage et les gens klaxonnent sans arrêt.

Monsieur Pascal Marendaz admet que la situation était un peu chaotique au début. Maintenant, la majeure partie des automobilistes s'est habituée à ces aménagements et il y a nettement moins de klaxons intempestifs. Il est difficile de contenter tout le monde mais le but principal, à savoir faire diminuer la vitesse, est atteint et les contrôles effectués par la police le prouvent.

Madame la Syndique rappelle que les projets du Pont du Mujon et du carrefour du Bras d'Or ont été mis à l'enquête. La population avait tout loisir de les consulter en temps voulu, de faire des remarques, voire de s'y opposer. Maintenant que la mise à l'enquête est close, que les oppositions ont été levées et que les services de l'Etat ont donné leur feu vert, le carrefour sera construit tel que présenté.

Monsieur Thierry Thoney demande pourquoi la priorité a été retirée aux usagers venant de Suscévaz, créant ainsi une autoroute pour les frontaliers ?

Monsieur Pascal Marendaz répond que le Canton a imposé cette modification de priorité. Suite à des comptages effectués sur les deux tronçons, il s'avère que le trafic est plus important sur la route de Montagny.

Madame Rosaria Epenoy déplore le manque de visibilité du carrefour. Lorsqu'on arrive depuis la route de Montagny, on ne voit pas les gens qui traversent sur le passage piéton car on est concentré sur la circulation dans le carrefour.

Madame la Syndique rappelle que le Conseil doit se prononcer sur le préavis et non sur la sécurité du carrefour. Toute la sécurité dans le village n'aura de sens que lorsque le projet global sera terminé.

Monsieur Yves Epenoy trouve le projet trop coûteux. Il propose un amendement qui supprime la fontaine prévue (moins Frs. 31'000.-), qui divise par moitié les frais de paysagiste (moins Frs. 6'000.-) et qui divise par moitié les coûts d'abribus et de mobilier urbain (moins Frs. 14'500.-).

Madame Michèle Depairon semble se rappeler que la volonté de départ était de faire obstacle au camions de 40 tonnes, afin qu'ils n'empruntent plus un itinéraire passant par notre village. Un giratoire leur compliquerait encore plus les manœuvres.

Madame la Syndique explique pour la énième fois qu'un giratoire ne peut être aménagé à cet endroit sans des aménagements très contraignants et d'un coût faramineux.

Monsieur Franck Neveu relève que la somme demandée ne concerne que l'étape numéro une d'un projet qui en comporte huit. Peut-on avoir une idée du coût global des huit étapes ? Madame la Syndique répond que le projet de traversée du village a été prévu en huit phases, car il est évident que la commune ne pourrait supporter l'investissement d'un seul coup de la totalité des aménagements. La Municipalité estime qu'il est plus sage de procéder par phase, au gré des finances disponibles, plutôt que de se lancer tête baissée dans un chantier pharaonique. Chaque étape est ainsi adaptée aux nouvelles normes de sécurité et aux nouvelles technologies. La Syndique ne peut donner de chiffres précis sur le coût total du projet puisqu'il n'y a pas encore de calendrier prévu pour les phases suivantes. S'il est de la volonté du Conseil d'accélérer les travaux et de réaliser les étapes successives dans de brefs délais, la Municipalité peut s'y résoudre sans problème.

Monsieur Michel Zeller lance volontairement une idée iconoclaste et utopiste. Pourquoi ne pas construire une route d'évitement ? Aurait-on la possibilité d'intégrer cette solution dans l'étude AF ?

Madame la Syndique répond que Monsieur Zeller est très bien placé pour savoir qu'une route de contournement dans la plaine de l'Orbe coûterait une somme faramineuse. Le service des routes peut, bien sûr, être contacté pour analyser une telle demande. Est-ce que les propriétaires terriens seraient d'accord de mettre leurs parcelles à disposition et de voir leurs champs scindés en plusieurs endroits ?

Monsieur Thierry Thonney ne trouve pas que le crédit demandé est trop élevé, mais le projet en lui-même ne lui plaît absolument pas. Dans le carrefour, les priorités sont inversées et au lieu de faire ralentir les véhicules cela leur permet, au contraire, d'accélérer. Monsieur Thonney souhaiterait avoir une vision d'ensemble de la traversée du village et les coûts détaillés pour chaque étape. Il votera contre le préavis.

Madame Ketty Villemin souhaiterait savoir si le BPA ou le TCS ont été contactés au sujet de la sécurité et des aménagements prévus ?

Madame la Syndique répond que la Municipalité a rencontré à Lausanne une commission composée d'intervenants de divers horizons (police, service des routes...). Elle ne peut cependant affirmer que des membres du TCS ou du BPA figuraient dans cette commission. La parole n'étant plus demandée, la Présidente clos la discussion. Elle demande ensuite à Monsieur Epenoy de rappeler les termes de l'amendement qu'il propose afin de le soumettre à la votation.

Madame la Syndique intervient car elle doute de la légalité d'une telle demande. Le choix des matériaux et des aménagements est du ressort de la Municipalité. Il faudrait se renseigner au niveau du règlement des mises en soumission et la loi sur les marchés publics, si une telle façon de faire est admissible. Si le Conseil exige que certains montants soient réduits de moitié, cela implique de devoir choisir des fournisseurs uniquement en fonction des prix. Or lors de soumissions, les prestataires doivent être désignés selon plusieurs critères.

Monsieur Yves Epenoy retire son amendement. Il encourage les conseillers à se prononcer contre ce préavis et demande que le vote ait lieu à bulletin secret. Sa requête est appuyée par cinq membres.

La Présidente procède au vote à bulletin secret.

Bulletins délivrés : 67	Bulletins rentrés : 67
Blancs : 2	Nuls : 0
Bulletins valables : 65	
OUI : 35	NON : 30

Les articles 1, 2, 3, 4, ainsi que l'ensemble du préavis municipal n°41 sont acceptés avec 35 voix pour, 30 avis contraire, 2 abstentions.

9. Nomination d'un membre à la commission de gestion-finances.

Suite à la démission de Monsieur Marcel Buret, un nouveau membre doit être nommé à la commission de gestion-finances.

Monsieur Abramo Ratano propose Monsieur Oscar Hernan, qui accepte. Aucun autre candidat n'est présenté.

Monsieur Oscar Hernan est élu par acclamation.

10. Communications de la Municipalité.

Monsieur Christian Rochat : • Annonce que les ampoules défectueuses des lampadaires ont été remplacées. • 46'000m³ d'eau potable ont été consommés en 2009. 12'000m³ pour le bétail et l'arrosage de grandes surfaces et 34'000m³ pour les villageois. Ceci représente une consommation moyenne de 60m³ par habitant. C'est beaucoup ! • Les travaux d'installation du système UV à la Fontaine à Fondraz sont terminés. Un nettoyage complet du captage a été effectué durant les travaux. Les analyses régulières de notre réseau d'eau sont conformes aux normes fédérales, mais des résidus de Dichlobenil ont été détectés. Par mesure de sécurité, afin de ne pas contaminer le réseau d'eau, il est demandé à toutes les personnes utilisant des produits phytosanitaires contenant ce composant de renoncer à leur utilisation. • La SAGENORD a été constituée en septembre 2009. Son conseil d'administration est constitué de sept membres. Madame Françoise Péguiron de Suscévaz est la représentante de notre région.

Monsieur Yves Réveilhac : • Signale qu'il a reçu plusieurs plaintes d'habitants concernant des œufs et autres projectiles lancés par de petits plaisantins. Les véhicules, fenêtres et murs sont régulièrement visés et plusieurs carreaux ont été cassés. La Municipalité a une idée précise de l'identité des coupables. Merci de signaler à la Municipalité toutes déprédations commises. • Le poste de remplaçant auxiliaire à la déchetterie est toujours vacant. Les horaires d'ouverture ont été étendus le samedi et la déchetterie est désormais ouverte de 9h00 à 11h30. • Les travaux d'assainissement de la butte de tir sont terminés. Ils ont été supervisés par le bureau RWB d'Yverdon. Une présentation de photos montre le détail des travaux entrepris. Toute la terre polluée a été dégrappée, un chemin d'accès aux cibles a été construit et le pont enjambant la rivière ainsi que le mur de soutènement ont été réparés et consolidés.

Monsieur Carmine Rosati : • Annonce que suite à l'intervention du conseiller Santacroce, qui demandait la gratuité de la location de la grande salle deux fois par an pour les sociétés locales, la Municipalité a décidé d'octroyer cette gratuité une fois par an dès 2010. De plus, les demandes d'aide financières ayant été moins importantes que prévu en 2009, un don de Frs. 500.- sera fait à chaque société locale reconnue, qui en fera la demande d'ici au 15 janvier 2010. • Le projet d'octroi de subventions aux familles du village et aux sociétés sportives et culturelles de la région est entré en vigueur cette année. Les formulaires de demande, ainsi que le règlement d'attribution des dons sont disponibles au Greffe. • La mise en place du Conseil d'établissement scolaire, prévue pour le 1^{er} janvier 2010 a pris du retard. Les représentants des parents n'ont pas encore été nommés. Les personnes intéressées peuvent faire part de leur candidature auprès du Service de la Jeunesse d'Yverdon. Notre commune est dorénavant représentée par Madame Viviane Flueck de Treycovagnes. • La nouvelle salle de classe est terminée et a pu ouvrir ses portes à la rentrée scolaire, à la grande satisfaction de tous ses utilisateurs. Un léger dépassement de crédit est malheureusement à déplorer, mais celui-ci représente moins de 5% des Frs. 40'000.- octroyés. Une présentation de photos montre le détail des travaux entrepris.

11. Interventions individuelles.

La Présidente rappelle le concert de l'Avent organisé le 10 décembre, par le Chœur d'hommes et la Fanfare de Cheseaux.

La Présidente remercie Messieurs Marcel Buret et Yves Epenoy pour leur engagement de six ans au sein de la commission de gestion-finances. Une petite attention leur est remise.

Monsieur Roland Pointet signale que la soirée du Petit Nouvel-An sera organisée le 9 janvier par le Chœur d'hommes.

Monsieur Amadio Santacroce remercie la Municipalité pour son geste financier en faveur des sociétés locales. Il regrette que sa demande n'ait pas trouvé grâce. S'il souhaitait que les sociétés puissent obtenir la gratuité de la salle deux fois, c'est parce que le Chœur d'hommes organise deux manifestations par an. Toutefois, la gratuité une fois par année est toujours mieux que rien.

Monsieur Santacroce est amer et surpris : D'un côté la Municipalité a rassuré les conseillers sur la bonne tenue des finances communales, permettant ainsi de leur faire accepter plus de Frs. 700'000.- de crédit en un seul soir et de l'autre côté, elle refuse de soutenir les sociétés locales.

Madame Ketty Villemin dépose un postulat invitant la Municipalité à contacter le délégué BPA de Method, afin de lui présenter les futurs aménagements et obtenir son avis dans le but de pouvoir proposer la candidature du village au prix «Commune sûre». Ce prix consiste en une somme de Frs. 15'000.- allouée tous les deux ans jusqu'en 2011.

La Présidente procède au vote de prise en considération du postulat.

Le postulat de Madame Villemin est accepté à main levée à la majorité, sans avis contraire, 19 abstentions.

Monsieur Bernard Marendaz remercie la Municipalité pour les travaux entrepris à la ciblerie. L'Abbaye espère ainsi pouvoir perpétuer sa traditionnelle fête durant de nombreuses années encore.

La Présidente remercie toutes les personnes œuvrant au sein du bureau du Conseil et des commissions, ainsi que la Municipalité et tout le personnel communal. L'excellente collaboration entre tous a permis d'effectuer un travail de grande qualité tout au long de l'année écoulée.

La séance est levée à 22h55.

La traditionnelle verrée de fin d'année est servie à la buvette.

Verbalisé à Method, le 12 janvier 2010.

La présidente :

La secrétaire :

Anne PLANCHE

Fanny RODRIGUEZ